

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département  
Côte d'Or

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR  
Séance du 26 septembre 2023

**Nombre de membres :**

En exercice : 33  
Présents : 25  
Votants : 32

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six septembre à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

**Date de convocation :**  
20/09/2023

**Date de publication  
de la convocation :**  
20/09/2023

**Etaient présents :** M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M.LONCHAMPT Samuel - M. BASSOLEIL Hervé - Mme BARDIN Isabelle - M.SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme PENAUD Nathalie - M. DELATTRE André - M.RACLOT Frédéric - M. VADOT Thierry - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - M. DURANDIN Thierry - Mme WELLENREITER Elisabeth - M. FREGONESE Ludovic - Mme ROMAN Yolaine - Mme FEGUIRI Christelle - M.BAUDOUIN Ludovic - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - M. PAJOT Frédéric - Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - M.STURM Yves

**Absent excusé :** M. CADOUOT Christian

**Absents excusés et représentés :** Mme VICTOR Catherine (procuration à M.LONCHAMPT Samuel) - M. BLUME Pierre (procuration à Mme SCANZI Justine) - Mme DEFERT Josette (procuration à Mme PENAUD Nathalie) - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie (procuration à M. BASSOLEIL Hervé) - M. RECOUVREUX Christophe (procuration à M. VADOT Thierry) - M. MERGEY Dominique (procuration à M.DURANDIN Thierry) - Mme COURBET Bénédicte (procuration à M. DELATTRE André)

**A été nommé secrétaire :** M. VENTO Romain

**OBJET :**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Personnel Municipal – Modification des modalités d'utilisation des droits du compte épargne temps (CET)**

Par délibération n° 097-11-2018 en date du 6 novembre 2018, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité les modalités d'utilisation des droits du compte épargne temps (CET).

Le décret n°2018-1305 du 27 décembre 2018 a, à compter du 30 décembre 2018, abaissé le seuil à partir duquel il est possible de demander la monétisation (ou l'indemnisation) des jours épargnés au titre du CET à 15 jours (au lieu de 20 jours). Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 13 septembre 2023, Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE RESSOURCES du 14 septembre 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

**-APPROUVE** la modification de la délibération n°097-11-2018 du 6 novembre 2018, selon les termes précisés ci-dessus ;

**-DIT** que les autres dispositions restent inchangées ;

**-DONNE** à M. le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 26 septembre 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

